

République Française
Département Loire-Atlantique



PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19/11/2025

Commune de Ruffigné

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	13

L'an 2025, le mercredi 19 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Ruffigné s'est réuni à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame BONNIER Anita, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courrier électronique aux conseillers municipaux le 04/11/2025. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 13/11/2025.

Présents : Mme BONNIER Anita, Maire, Mmes : LORAND Angélina, ROBERT Laurence, SCHELL Laure, TRULLEMANS Anne-Marie, MM : DOUSSET François, DYON Benjamin, GICQUEL Kévin, JUGUIN David, MISERIAUD Julian, POUESSEL Gaëtan, ROBERT Frédéric

Excusée ayant donné procuration : Mme MOREL Paméla à Mme TRULLEMANS Anne-Marie

Excusés : M. PESLERBE Didier, SAFFRAY Alexis

A été nommé(e) secrétaire : M. GICQUEL Kévin

.....

Chaque membre de l'assemblée a reçu par courriel en date du 18/11/2025, le compte rendu de la réunion du 15/10/2025. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents sans observation.

DELIBERATION N° 62 11 2025 : DECLARATION DE VACANCE DE POSTE ET LANCEMENT DU RECRUTEMENT POUR LE 1er MARS 2026

Mme le Maire expose à l'Assemblée :

en raison du départ en retraite le 1er mars 2026 de Mme Guislaine Gobin, il conviendrait de pourvoir à son remplacement sur le poste à temps non complet (31.70/35ème), au grade d'adjoint technique territorial créé le 17 novembre 2010.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°81 du 17/11/2010 créant le poste d'adjoint technique territorial,

Considérant que le poste à temps non complet de 31h42 (31.70/35ème) sera vacant le 1er mars 2026,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la déclaration de vacance de ce poste afin d'assurer la continuité du service public et le bon fonctionnement de l'école "Les Magnolias" (classe de maternelles),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide :

1. de déclarer vacant, à compter du 1er mars 2026, le poste à temps non complet de 31h42 (31.70/35ème), au grade d'adjoint technique territorial, pour effectuer les missions suivantes :

Période péri-scolaire :

* Assurer la surveillance et l'animation des temps de garderie du matin et du soir

* Assurer l'accueil des parents

* Ranger la salle, nettoyer les tables et chaises, et s'assurer de la fermeture des locaux

Période scolaire :

* Faciliter la gestion du groupe

* Faciliter le bon déroulement des activités, dans le respect des consignes de l'enseignant

*Accompagner les enfants pour assurer leur propreté corporelle (toilettes, lavage des mains...)

*Assister l'enseignant dans la préparation et/ou l'animation des activités pédagogiques, dont les sorties scolaires sans nuitée

*Assister les enfants pour les habillages et déshabillages

*Surveiller la sieste et refaire les lits

*Assurer la surveillance des temps de récréation avec l'enseignant (sauf celle du matin : temps de repos)

Préparer et mettre en état de propreté les locaux et le matériel

2. de mandater Mme le Maire afin de procéder aux démarches nécessaires pour le recrutement d'un nouvel agent sur ce poste vacant,

3. d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire,

4. de notifier cette décision aux services concernés et de publier la présente délibération conformément à la réglementation en vigueur.

DELIBERATION N° 63 11 2025 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR LE CONTROLE ET L'ENTRETIEN DES HYDRANTS (POTEAUX INCENDIE) DE 2026 A 2028

Mme le Maire informe l'assemblée que le contrat de contrôle et d'entretien des hydrants arrivera à échéance au 31/12/2025 et qu'il conviendrait de se prononcer sur son renouvellement. Le contrat de prestation de services concerne 30 hydrants sur la commune de Ruffigné (évolutif en fonction des créations ou suppressions d'appareils sur le réseau), il est d'une durée de trois ans (de 2026 à 2028 inclus), 1/3 du parc sera contrôlé chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **accepte** la proposition de VEOLIA Eau – 21 Rue de la Boëtie 75008 PARIS pour un montant de 51 €uros hors taxe par hydrant par an (vérification et entretien) révisables,
- **autorise** Mme le Maire à signer le contrat de prestation de service,
- **autorise** la communication des données concernant les poteaux à incendie, au Service Départemental d'Incendie et de Secours.

DELIBERATION N° 64 11 2025 : ECOLE LES MAGNOLIAS : MARCHE "ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL" E-PRIMO 2026-2030

Mme le Maire expose à l'assemblée que l'académie de Nantes a impulsé en 2013 le déploiement d'un Espace Numérique de Travail (ENT) dans les écoles. Dans le cadre de la Refondation de l'école de la République, une nouvelle organisation des cycles d'enseignements a vu le jour.

La crise sanitaire passée a confirmé toute la pertinence d'un Espace Numérique de Travail (ENT) pour assurer la continuité pédagogique et maintenir un lien étroit entre l'école et les familles ; e-primo est devenu un outil du quotidien pour apprendre, communiquer et collaborer.

Mme le Maire informe le conseil municipal que l'adhésion au groupement de commandes passe par la signature d'une convention. Cette convention, passée pour une durée de 48 mois, soit du 19 juillet 2026 au 19 juillet 2030, précise les modalités d'adhésion au groupement de commande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'adjoint référent, à signer la convention d'adhésion au groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail

dans les écoles de l'académie de Nantes, la fiche d'expression des besoins ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier.

OBJET : VENTE DE L'ANCIENNE AUTOLAVEUSE DE L'ECOLE ET OPERATIONS COMPTABLES

Le conseil municipal donne un accord de principe sur la vente du matériel servant à l'école : ROTOWASH Autolaveuse compacte électrique à rouleau B30, 2 brosses.

OBJET : COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION MUNICIPALE CHARGE DU « BOCAGE » LE 13/10/2025 (étaient présents : COICAUD C, DOUSSET F, CHATELAIN R, LODDE B, LE GOFF H, MARTIN A, MARTIN M-A, PAJOT J, PAJOT S, POUESSEL J, ROBERT L, POUESSEL G)

Programme EKOSENTIA : recensement des chemins de la commune : explications des grilles de collecte (numérotation des tronçons, entretien des haies, éléments de bordures).

Demande d'acquisition de chemin par M. Alain Gasnier.

Règlement concernant la coupe de bois de chauffage.

Chantier d'abattage d'arbres à Pérouse à prévoir en janvier et mars 2026.

Projet de plantation de haie sur le chemin de la saulaie : chantier participatif.

OBJET : COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION MUNICIPALE « ANIMATION-TOURISME » LE 20/10/2025 (étaient présents : BONNIER A, DOUSSET F, SCHELL L, TRULLEMANS AM)

La commission a élaboré un nouveau règlement intérieur pour le concours photos de 2026.

OBJET : BILAN DU REPAS DES AINES 2025

Le coût par personne s'élève cette année à 30.30€.

DELIBERATION N° 65 11 2025 : ACQUISITION D'UNE AUTOLAVEUSE POUR LA SALLE POLYVALENTE

Mme le Maire présente les devis reçus et étudiés pour l'acquisition d'une autolaveuse pour le ménage à la salle polyvalente de Ruffigné.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **retient** l'offre de l'entreprise CASTEL AGRI de Châteaubriant "Rue Lafayette" BP 117 : autolaveuse BR 45/22 C pour l'entretien de la Salle polyvalente, pour un montant qui s'élève à 4680€ ttc,

- **précise** que la dépense sera imputée en section d'investissement du budget communal 2025, compte 2188 "autres immobilisations corporelles" opération 27 "acquisition de matériel".

OBJET : DEVIS MATERIEL ELECTRIQUE POUR LE VESTAIRES-SPORTIFS

Mme le Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de l'entreprise « Appli-Thermic » 9 rue de le Peltière ZA de la Bougeoire 35130 La Guerche de Bretagne et demande que soit ajouté une temporisation ou une minuterie pour les chauffages.

OBJET : CONTRAT DES ALARMES DES BATIMENTS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal, dans l'attente de devis de la société DALKIA (groupe EDF) pour l'école, la

mairie, l'atelier technique et la salle polyvalente, reporte sa décision à une date ultérieure.

OBJET : COMPTE-RENDU DES TRAVAUX SUR LE DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Mme le Maire présente le diaporama et rappelle le travail d'identification des risques professionnels et leur évaluation de danger par le groupe de travail composé d'élus, d'agents et du préveteur du Centre de gestion de la fonction publique de la Loire-Atlantique. Le Comité Social et Technique doit rendre un avis en février 2026 avant validation définitive par le Conseil Municipal.

OBJET : COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 14/10/2025 (étaient présents : BERTHET A, LEGEAI-GREGOIRE M, BOUSSAUD G, BONNIER A, DOUSSET F, JAMBU E, COLLOMB M, BEAUTRAIS B, ROBERT M)

Mme le Maire fait le compte-rendu du conseil d'école et les points à l'ordre du jour, à savoir :

- Rôle et attribution du conseil et élection des parents d'élèves du 10/10/2025 (vote par correspondance),
- Règlement intérieur adopté à l'unanimité,
- Effectif stable de 51 élèves,
- Présentation du rased,
- Sécurité : ppms alertes incendie : 1^{er} exercice le 16/09, ppms risques majeurs le 16/10/2025 ; attentat-intrusion : date à programmer,
- Projets pédagogiques : thème de l'année = voyage dans le temps (préhistoire, antiquité, moyen-âge, temps modernes, époque contemporaine/futur).
- Ecole dehors, sortie à la médiathèque de Châteaubriant, temps de visite à la bibliothèque de Ruffigné, cycle « basketball », cycle « savoir rouler à vélo »,
- Coopérative scolaire : pour achat petit matériel, ingrédients pour gâteaux et financement des sorties scolaires, vente de chocolats de Noël,
- Fonctionnement des services cantine et garderie : communication de la mairie sur les bonnes pratiques pour les inscriptions.

OBJET : PROJET DE PLANTATIONS

Chantier citoyen le 20/12/2025 à 8h30 (rendez-vous au local à galettes) pour la plantation de 100 m de haie (sensibilis'haie avec les chasseurs) et abattage d'arbres sur l'ancien terrain « Bonnier » et à côté du « local à galettes » et Mme Monbureau.
« Auprès de mon arbre » : achat et plantation de 2 pommiers.

OBJET : REGLEMENT POUR LA VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

Ne pas bloquer le passage.

Abattage par la commune, solliciter l'aide potentielle de membre du groupe bocage.

Déterminer le délai dans lequel de chantier doit être réalisé.

Le particulier sera responsable de la sécurité de son chantier et sera responsable des dommages qu'il pourra éventuellement causer.

Déposer les branches ou fagots dans les endroits désignés par la mairie (élu ou agent communal).

OBJET : REPONSE A LA DEMANDE D'ACHAT DE CHEMINS PAR M. ALAIN GASNIER « LA GREE »

Le Conseil municipal émet un avis défavorable sur cette demande au motif que :

- o Les chemins aboutent potentiellement
- o Ce sont des zones de biodiversité à préserver

OBJET : VENTE DU BAC A SABLE DE L'ECOLE

Le Conseil municipal donne son accord pour sa mise en vente (matériel acquis en 2000 au prix de 1524.49€)

OBJET : RETOUR SUR LE RENDEZ-VOUS AVEC M. ET Mme BATY (VOIRIE A LA COUR BARAT)

M. et Mme Baty Pierre envisagent de réaliser des travaux sur leur réseau eaux pluviales et eaux usées de l'autre côté de la route où se trouve leur habitation, la commune réalisera un busage à ce moment-là.

DELIBERATION N° 66 11 2025 : MISE A JOUR DU LOYER DE L'ANTENNE DE TELEPHONIE MOBILE

En janvier 2017, des mesures ont été réalisées sur la commune considérée en zone blanche et des démarches ont été entreprises pour l'implantation d'une antenne-relais. Un site situé aux abords des terrains sportifs a été retenu pour recevoir l'équipement.

Mme le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération n°54 du 17 octobre 2018 relative à la location de l'emplacement, dans le cadre de ce projet d'implantation, en vue d'améliorer le réseau de téléphonie mobile. (Un mât de 30 m a été installé sur une surface au sol d'environ 50 m² et la commune a perçu un loyer réévalué en fonction de l'indice de référence des loyers). La convention correspondante avait été signée entre la commune et Orange.

Le 1er juillet 2020 Orange cédait le bail 00081641M1 à la société ATC France.

Mme le Maire informe de ses démarches pour renégocier le montant du loyer annuel de l'emplacement de l'antenne.

Après avoir écouté l'exposé du Maire, le conseil municipal, unanime, à compter du 1er janvier 2026,

- **accepte** le nouveau montant de loyer de 2500€ par an pour une durée de convention de 12 ans + 12 ans,

- **approuve** la nouvelle convention de location d'emplacement avec ATC France située 10 avenue Aristide Briand 92220 Bagneux et **autorise** Mme le Maire à signer la convention et tout acte relatif à cette affaire.

DELIBERATION N° 67 11 2025 : PRISE D'ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITES 2024 DE TERRITOIRE D'ENERGIE LOIRE-ATLANTIQUE (TE44)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-39 relatif à la communication du rapport d'activité des syndicats mixtes aux collectivités membres ;

Vu le rapport d'activité 2024 de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44) transmis à la commune conformément aux dispositions précitées ;

Vu l'exposé du Maire ;

Considérant que le rapport retrace l'ensemble des actions conduites par TE44 dans ses différents domaines de compétence (électricité, éclairage public, infrastructures de communication électronique, transition énergétique, etc.) au titre de l'année 2024 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

- **prend acte** du rapport d'activité 2024 de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44) ;

- **dit que** le présent rapport demeurera à disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation.

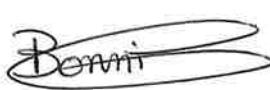
QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Le prochain Conseil municipal aura lieu le 10/12/2025 à 20h à la mairie.
- Date des prochaines commissions municipales :

COMMISSIONS	DATE	HEURE	LIEU	ORDRE DU JOUR
Bocage	16/12/2025	10h	Mairie	Ekosentia
Communication	01/12/2025	19h	Mairie	Bulletin municipal
Finances	02/12/2025	17h30	Mairie	Budget

La séance est close à 22 heures 25.

Suivent les signatures du Maire et du Secrétaire de Séance

LE MAIRE	LE SECRETAIRE DE SEANCE
	
Anita BONNIER	Kévin GICQUEL